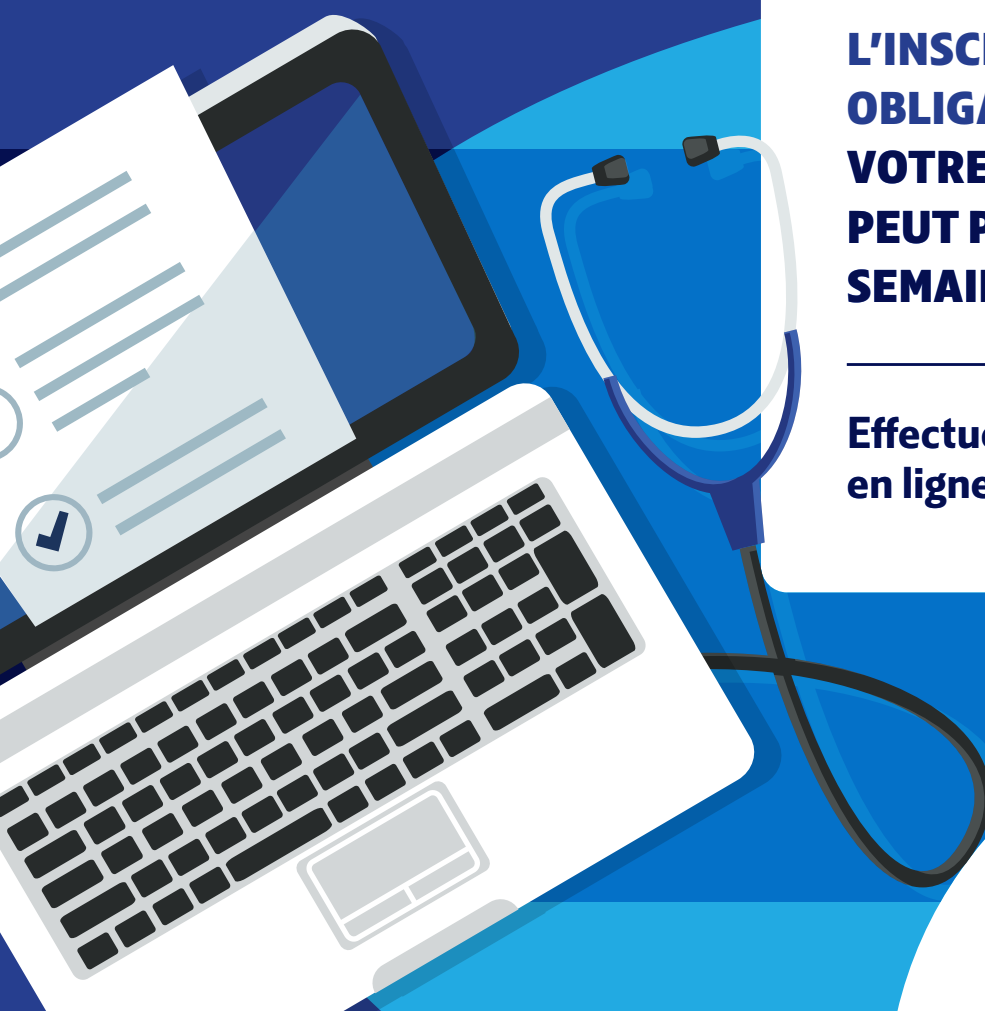


Vous terminez bientôt votre cursus de médecine en France ?

**Anticipez votre demande d'inscription
auprès de l'Ordre :**

- dès le début de votre dernier semestre
- directement sur **www.conseil-national.medecin.fr**



**L'INSCRIPTION À L'ORDRE,
OBLIGATOIRE POUR EXERCER
VOTRE PROFESSION,
PEUT PRENDRE PLUSIEURS
SEMAINES.**

**Effectuez donc votre demande
en ligne au plus tôt !**

Vos démarches en ligne simples et rapides en 3 étapes :

1

Demandez votre inscription auprès du Conseil de l'Ordre du département dans lequel vous souhaitez exercer afin qu'il instruisse votre demande, en vous connectant sur : **monespace.medecin.fr**

Pour votre demande d'inscription c'est ICI !



2

Scannez vos pièces administratives pour les déposer au plus tôt dans votre dossier d'inscription (en format pdf, jpg ou png).

3

N'oubliez pas de transmettre vos diplômes manquants dès leur obtention.

Et après ?

Les étapes de votre demande d'inscription

- 1 Elle sera instruite par le conseil départemental choisi.**
Des documents complémentaires pourraient vous être demandés.
- 2 Vous effectuerez un entretien confraternel avec un Conseiller Ordinal.**
Vous aborderez ensemble votre parcours, votre projet professionnel et l'aide que le conseil pourra vous fournir.
- 3 Votre dossier sera présenté aux membres du conseil en vue de l'inscription.**
- 4 La décision du conseil départemental vous sera notifiée.**
Vous recevrez votre attestation d'inscription par messagerie ou par courrier.

> Vous pourrez suivre l'avancement de votre demande sur monespace.medecin.fr

Plus vous l'anticipez, plus votre démarche sera facilitée !



Qui contacter ?

Votre conseil départemental est à votre écoute pour vous accompagner dans votre démarche.

